



Liste du patrimoine mondial :
Priorités futures pour une liste crédible et
complète de biens naturels et mixtes

Un document stratégique préparé par l'UICN
Avril 2004

Résumé

Le présent document stratégique analyse la couverture mondiale des biens naturels et mixtes déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et propose quelques priorités futures à titre indicatif. Il repose essentiellement sur une analyse plus approfondie (disponible séparément) des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial, entreprise par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), intitulée : «*A Review of the Global World Heritage Network: Biogeography, Habitats and Biodiversity*».

Quatre principes ont guidé la préparation du présent document :

1. Le critère qui détermine, en fin de compte, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du site, selon la définition contenue dans les articles 1 et 2 de la Convention du patrimoine mondial (voir aussi Annexe 1).
2. Les nouvelles Orientations (2004) demandent, certes, une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible, mais l'intention n'a jamais été de viser une «représentativité» complète des nombreux écosystèmes et habitats de la Terre, ce qui est le rôle des réseaux d'aires protégées nationaux, régionaux et internationaux.
3. Comme n'importe quelle ressource naturelle, les sites naturels et mixtes déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou qui pourraient l'être, ne sont pas répartis de manière équilibrée autour du globe. Il serait utopique de penser parvenir à un «équilibre» parfait, pour toutes les régions et tous les types et, en conséquence, de s'attendre à ce que chaque pays possède un site au moins méritant d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.
4. Compte tenu que le critère déterminant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est la valeur universelle exceptionnelle, la Liste ne saurait être infinie, de sorte qu'une limite éventuelle au nombre total de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial doit être fixée. Cependant, il pourrait être nécessaire de faire des ajouts ultérieurs à la Liste, à la lumière de nouvelles informations et de l'évolution des connaissances scientifiques.

Cette analyse s'appuie sur un examen de la Liste du patrimoine mondial en fonction de différentes évaluations scientifiques : a) la classification biogéographique d'Udvardy; b) la classification des habitats par la CSE/UICN; c) les écorégions du WWF; d) les centres (ou « points chauds ») de la biodiversité de Conservation International; e) les zones d'oiseaux endémiques de BirdLife International; et f) les centres de diversité des plantes UICN/WWF. Pour pouvoir réaliser la présente étude, l'UICN a également examiné les listes indicatives des États parties. Toutefois, beaucoup de ces listes sont incomplètes et ne sont pas aussi utiles qu'elles pourraient l'être à l'élaboration d'une stratégie pour la liste future des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial.

Les principales conclusions de cette analyse sont :

- i) les biens naturels et mixtes qui se trouvent sur la Liste du patrimoine mondial couvrent presque toutes les régions biogéographiques, biomes et habitats du monde avec une répartition relativement équilibrée;
- ii) les biomes les plus communs, dans des biens du patrimoine mondial, sont les montagnes, les forêts tropicales humides, les forêts tropicales sèches et les systèmes insulaires mixtes;
- iii) il y a d'importantes lacunes sur la Liste du patrimoine mondial dans les biomes suivants : prairies/savanes tropicales; cours d'eau/systèmes lacustres d'eau douce; systèmes de toundra et polaires; prairies tempérées; et déserts à hiver froid;
- iv) une liste de 20 zones essentielles, au sein de ces biomes, et qui pourraient mériter de nouvelles propositions de biens naturels et mixtes est fournie. Cette liste est indicative et non exclusive – il peut y avoir des sites, dans d'autres régions, qui méritent aussi d'être inscrits mais l'accent devrait être mis sur ces habitats prioritaires;

- v) les propositions de sites sériels et transfrontières sont de plus en plus nombreuses. Ces initiatives sont positives mais l'UICN considère qu'il faudrait des orientations plus claires pour garantir une bonne préparation des propositions de sites sériels et une bonne gestion de ces sites après inscription.

D'après cette analyse, l'UICN recommande :

- i) l'élaboration d'une liste des habitats importants à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial;
- ii) des mesures pour améliorer l'utilité des listes indicatives en vue de l'identification de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial;
- iii) l'amélioration des systèmes de classification pour l'analyse comparative mondiale;
- iv) la préparation et la révision d'une série d'études thématiques mondiales pour fournir des fondements scientifiques et acceptables au plan international pour la proposition et l'évaluation de biens potentiels du patrimoine mondial;
- v) l'appui à un «Atlas du patrimoine mondial»;
- vi) une utilisation plus large et plus informée des propositions sérielles et transfrontières;
- vii) l'utilisation pleine et entière d'autres instruments et accords internationaux; et
- viii) une plus grande attention à l'amélioration de la gestion des biens naturels et mixtes actuellement inscrits au patrimoine mondial.

REMERCIEMENTS

Le présent document a été rédigé par le Programme de l'UICN pour les aires protégées (PAP), avec la collaboration précieuse des membres du Groupe d'experts de l'UICN sur le patrimoine mondial. L'UICN n'aurait pu terminer cette analyse sans l'appui du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (WCMC-PNUE). L'UICN remercie aussi tous ceux qui, à l'UICN, dans les Commissions de l'UICN et au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, ont aidé à compiler ce document.

1. INTRODUCTION

Le présent document est une réponse à l'invitation du Comité du patrimoine mondial, à sa 24^e session à Cairns (2000), à savoir : «procéder à l'analyse des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et des listes indicatives sur une base régionale, chronologique, géographique et thématique». L'analyse a pour ambition de permettre : «aux États parties de se faire une idée claire de la situation actuelle et des tendances probables de la représentativité à court et moyen termes, afin d'identifier les catégories sous-représentées». Il s'appuie sur l'analyse préliminaire, préparée pour l'UICN par Jim Thorsell, Conseiller principal pour le patrimoine mondial, qui a été présentée à la 26^e session du Comité du patrimoine mondial (Budapest, 24-29 juin 2002).

Le présent document stratégique est une contribution de l'UICN-Union mondiale pour la nature à la Stratégie globale du patrimoine mondial¹ pour une Liste équilibrée, représentative et crédible.

Le document stratégique analyse la couverture mondiale des biens naturels et mixtes déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et propose quelques priorités futures à titre indicatif. Il repose essentiellement sur une analyse plus approfondie (disponible séparément) des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial, entreprise par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), intitulée : «*A Review of the Global World Heritage Network: Biogeography, Habitats and Biodiversity*».

Quatre principes ont guidé la rédaction de ce document stratégique.

1. Le critère qui détermine, en fin de compte, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du site, selon la définition contenue dans les articles 1 et 2 de la Convention du patrimoine mondial.
2. Les nouvelles Orientations (2004) demandent, certes, une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible, mais l'intention n'a jamais été de viser une «représentativité» complète des nombreux écosystèmes et habitats ou caractéristiques géologiques de la Terre².
3. Comme n'importe quelle ressource naturelle, les sites naturels et mixtes déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou qui pourraient l'être, ne sont pas répartis de manière équilibrée autour du globe. Il serait utopique de penser atteindre un «équilibre» parfait, pour toutes les régions et tous les types et, en conséquence, de s'attendre à ce que chaque pays possède un

1 Les Orientations révisées (2004) stipulent, dans la section II.A.2 : « La Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible est un programme d'action conçu pour recenser et combler les lacunes majeures de la Liste du patrimoine mondial. Pour ce faire, elle encourage un plus grand nombre de pays à devenir États parties à la Convention et à établir des listes indicatives et des propositions d'inscription de biens pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. »

2 La représentativité est, cependant, un objectif explicite du Réseau mondial de réserves de biosphère. Ce point est renforcé dans le document de travail (WHC-02/CONF.201/6) préparé pour le Bureau du patrimoine mondial à sa réunion d'avril 2002, où l'on peut lire que l'un des objectifs du Programme MAB est d'établir une liste représentative de sites correspondant aux provinces biogéographiques du monde mais ce n'est pas l'objectif de la Convention du patrimoine mondial. La Convention s'intéresse à des sites de valeur universelle exceptionnelle et beaucoup de provinces biogéographiques ne contiennent pas de sites de ce calibre. En conséquence, dans son analyse de la Liste du patrimoine mondial et des listes indicatives, l'UICN s'attachera à identifier les régions géographiques et les écosystèmes du monde qui pourraient contenir des sites de valeur universelle exceptionnelle qui ne sont pas représentés sur la Liste du patrimoine mondial.

site au moins méritant d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Bien que la préférence puisse être donnée à des sites de régions ou de biomes particuliers, les normes d'évaluation les plus rigoureuses doivent être maintenues du point de vue de la valeur universelle exceptionnelle.

4. Compte tenu que le critère déterminant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est la valeur universelle exceptionnelle, la Liste ne saurait être infinie, de sorte qu'une limite (ou plafond) éventuelle au nombre total de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial doit être fixée.

2. MÉTHODE

Le document analyse brièvement l'occurrence des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial, d'après les données fournies par le WCMC-PNUÉ et un examen exhaustif du matériel pertinent. Les sources d'information utilisées pour cet examen sont énumérées dans l'annexe 2.

Les biens naturels et mixtes du patrimoine mondial sont inscrits au titre d'un critère naturel au moins. Le critère (i) concerne des sites de valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire de la Terre; ce point est discuté au paragraphe 3.4. Le reste de l'analyse concerne l'identification de sites de valeur universelle exceptionnelle au titre du critère (ii) (processus et systèmes naturels) et du critère (iv) (biodiversité). Le critère naturel (iii) (beauté naturelle) est évalué au cas par cas : il n'y a pas de cadre international convenu pour ce critère³.

Cette partie de l'analyse concerne donc les critères naturels (ii) et (iv), et s'appuie sur le cadre conçu par Miklos Udvardy dans sa classification appelée «A Classification of the Biogeographical Provinces of the World», préparée à l'origine pour orienter l'évolution du Réseau de réserves de biosphère et publiée par l'UICN en 1975 puis mise à jour en 1982. Le système de classification d'Udvardy à des fins de conservation commence par le domaine biogéographique. Au nombre de huit, les domaines biogéographiques sont des zones de taille continentale ou subcontinentale avec des caractéristiques géographiques, faunistiques ou floristiques. Ils sont ensuite divisés en 14 biomes et 193 provinces biogéographiques qui correspondent, en gros, aux régions floristiques des botanistes et aux provinces faunistiques des zoologistes.

Le système d'Udvardy de classification des domaines et des biomes s'est révélé être un cadre très efficace pour l'évaluation des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial et restera extrêmement utile pour l'évaluation future des biens du patrimoine mondial. Il présente, toutefois, quelques limites (par exemple, il ne couvre pas correctement le milieu marin) et ne reflète pas suffisamment toute la gamme des habitats contenus dans les biens naturels et mixtes déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. En conséquence, lorsque l'UICN évalue les propositions de biens naturels et mixtes, pour le patrimoine mondial, elle utilise d'autres systèmes de classification qui complètent celui d'Udvardy. Ces systèmes, présentés dans le présent rapport, sont : la Classification des habitats CSE/UICN; les Écorégions du WWF, les centres ou «points chauds» de biodiversité de Conservation International. Les zones d'oiseaux endémiques de BirdLife International et les centres de diversité des plantes de l'UICN et du WWF.

Conformément à la décision du Comité du patrimoine mondial à Cairns (2000), l'UICN a également examiné les listes indicatives des États parties à la Convention du patrimoine mondial comme contribution à la présente analyse. Toutefois, l'UICN conclut que de nombreuses listes indicatives sont incomplètes et ne sont pas aussi utiles qu'elles devraient l'être pour l'élaboration d'une stratégie pour les biens naturels et mixtes futurs du patrimoine mondial. En effet, il y a peu de temps encore, dans le cas des sites naturels, l'inscription d'un site sur la liste indicative d'un État partie n'était pas nécessairement une condition préalable à la candidature de ce site. Ce n'est le cas que depuis la session du Comité du patrimoine mondial à Cairns, en Australie, il y a moins de quatre ans. En outre, beaucoup de listes indicatives sont souvent obsolètes, ne comprennent aucun site naturel, contiennent des propositions qui ne sont pas réalistes ou ne tiennent pas compte

³ Toutes les références aux critères naturels renvoient aux Orientations en vigueur au moment de la rédaction du rapport. Après entrée en vigueur des nouvelles orientations, une renumérotation sera nécessaire.

suffisamment des priorités mondiales de la conservation. Très peu de listes indicatives ont été harmonisées au niveau régional.

L'UICN fait cependant remarquer que certains États parties (par exemple Madagascar et le Canada) ont entrepris une étude complète de leurs biens naturels et mixtes (inscrits et candidats) en vue de la préparation de leurs listes indicatives. La liste indicative du Canada propose des sites qui pourraient mériter d'être inscrits en tant que biens transfrontières du patrimoine mondial. Il y a beaucoup à gagner de cette expérience. L'UICN conclut néanmoins qu'il faudra travailler beaucoup encore pour améliorer la qualité des listes indicatives avant qu'elles puissent réellement servir d'outils pour contribuer à l'identification de futurs biens naturels et mixtes du patrimoine mondial.

3. ANALYSE DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

3.1 Analyse des biens du patrimoine mondial selon le système de classification d'Udvardy

3.1.1 Examen des biens par domaine biogéographique (Udvardy, 1982)

Le tableau 1 ci-après résume le nombre et la superficie des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial dans chaque domaine biogéographique et le pourcentage de chaque domaine couvert par des biens du patrimoine mondial.

Notes sur le tableau 1 :

- ✓ Les domaines biogéographiques océanien (5 biens) et antarctique (6 biens) ne sont pas analysés de manière plus approfondie dans ce rapport car la superficie des terres est très réduite et les pourcentages, en conséquence, faussés.
- ✓ Le continent antarctique (qui ne constitue qu'une partie du domaine antarctique) n'est pas inclus dans cette analyse car la Convention du patrimoine mondial ne s'applique pas légalement à ce continent.
- ✓ Le domaine biogéographique australien compte 12 biens naturels mais l'Australie, qui est un État partie, possède deux biens naturels dans le domaine antarctique et 1 dans le domaine océanien.
- ✓ Trois biens du patrimoine mondial (Aïr-Ténéré, Everglades et Manas) chevauchent deux domaines de sorte que le nombre total de sites est augmenté de 172 à 175.
- ✓ Il y a 462 644,95 km² de biens du patrimoine mondial qui sont marins et côtiers et ne sont pas assignés à un domaine d'Udvardy, par exemple 338 661 km² marins dans le récif de la Grande-Barrière et 49 595 km² aux îles Galápagos

Tableau 1 : Répartition des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial selon les domaines géographiques d'Udvardy (Source : WCMC-PNUE)

Domaine d'Udvardy	Nb de biens	Superficie du domaine (km ²)	Superficie des biens du patrimoine mondial (km ²)	% du domaine couvert par des biens du patrimoine mondial
Afrotropical	32	22 156 119,20	285 454,01	1,29
Antarctique	6	285 805,65	25 021,04	8,75
Australien	12	7 704 908,69	69 786,06	0,91
Indomalais	16	7 533 958,05	12 051,90	0,16
Néarctique	18	22 895 770,40	210 068,41	0,92
Néotropical	33	18 975 799,20	243 531,11	1,28
Océanien	5	1 035 302,22	16 934,21	1,64
Paléarctique	53	54 137 006,84	387 626,64	0,72
TOTAL	175	135 195 853,37	1 250 473,40	0,92

Analyse de la couverture par domaine :

Le domaine paléarctique compte le plus grand nombre de biens du patrimoine mondial (53) et la plus grande superficie couverte par des biens du patrimoine mondial mais un pourcentage de couverture relativement faible (0,72%) car c'est, de loin, le plus grand domaine. Le domaine néotropical compte près du double de biens du patrimoine mondial (33) que le domaine néarctique (18) mais son pourcentage de couverture n'est supérieur que d'un tiers (1,28% contre 0,92%). Le domaine indomalais n'est pas bien couvert malgré son importance. Ses 16 biens du patrimoine mondial ne couvrent qu'environ 0,16% du domaine, ce qui est surtout dû à la petite taille des biens du patrimoine mondial dans ce domaine.

3.1.2 Examen des biens par biome (Udvardy, 1982)

Le système d'Udvardy divise en outre le monde en 14 types d'écosystèmes qui portent le nom de biomes. La présence de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial dans les 14 biomes d'Udvardy est décrite au tableau 2 ci-dessous :

Notes sur le tableau 2

- ✓ Certains biens comprennent plusieurs biomes de sorte que le total de sites est augmenté.
- ✓ Les sites marins/de récifs coralliens ne sont pas reflétés dans le système d'Udvardy.
- ✓ La classification des sites correspond aux meilleures estimations des valeurs principales.

Tableau 2 : Nombre de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial selon les biomes d'Udvardy. (Source : WCMC-PNUE)

Biome	Nb de biens du patrimoine mondial
Systèmes montagneux mixtes	32
Forêts tropicales humides	26
Forêts tropicales sèches/décidues	25
Systèmes insulaires mixtes	22
Forêts ombrophiles subtropicales/tempérées	14
Déserts chauds/semi-déserts	13
Forêts tempérées de feuillus	12
Forêts tempérées de conifères	10
Forêts/zones arbustives sclérophylles sempervirentes	9
Prairies/savanes tropicales	8
Systèmes lacustres	5
Toundra/déserts polaires	4
Prairies tempérées	4
Déserts à hiver froid	0

Analyse de la couverture par biome

Tous les biomes d'Udvardy contiennent des biens du patrimoine mondial sauf les déserts à hiver froid. Les systèmes de montagne (32), de forêts tropicales humides (26) et de forêts tropicales sèches (25) sont les trois biomes que l'on trouve le plus communément dans des biens du patrimoine mondial. Les systèmes de toundra et polaires (4) et les prairies tempérées (4) sont les biomes les moins communs dans les biens naturels et mixtes actuels du patrimoine mondial.

3.1.3 Examen des biens par province biogéographique (Udvardy,1982)

Le système d'Udvardy subdivise en outre les huit domaines biogéographiques en 193 provinces biogéographiques, chacune étant caractérisée par une faune, une flore, des types de sols et des

climats différents. L'analyse de la couverture des biens du patrimoine mondial, réalisée par le WCMC-PNUE dans les 186 provinces biogéographiques pour lesquelles il y avait des données disponibles, a conclu qu'il y a des biens du patrimoine mondial dans 98 provinces. L'analyse a renforcé les conclusions de l'analyse par biome : la couverture des biens du patrimoine mondial est limitée dans les biomes polaires, lacustres et de toundra par comparaison avec les biomes subtropicaux, humides et de systèmes montagneux mixtes.

3.2 Analyse des biens du patrimoine mondial par étude thématique de l'UICN

3.2.1 Études thématiques de l'UICN

En 1996, l'UICN, en réponse à l'approche stratégique adoptée par le Comité du patrimoine mondial pour préparer la «Stratégie globale» a commencé à réaliser une série d'«études thématiques mondiales» qui fournissent des évaluations d'ensemble des principaux thèmes et groupes d'habitats en rapport avec les biens naturels. Ces études thématiques mondiales ont été produites en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, le WCMC-PNUE et plusieurs autres partenaires, dont le Secrétariat Ramsar. Dans certains cas, des études thématiques ont été produites à l'issue d'ateliers techniques, par exemple sur les forêts tropicales (Berastagi, Indonésie, 1998) et les biens marins tropicaux (Hanoi, Viet Nam, 2002); d'autres sont énumérées dans l'annexe 2. Huit études thématiques mondiales de l'UICN ont été terminées et distribuées au Comité du patrimoine mondial, publiées dans différents journaux spécialisés et placées sur le site Web de l'UICN consacré au patrimoine mondial. Nous prévoyons d'une part de mettre ces études à jour périodiquement afin de tenir compte de l'évolution des connaissances et des tendances émergentes et, d'autre part, de traiter les thèmes restants. Actuellement, les études thématiques mondiales portent sur :

1. L'histoire géologique et les sites fossilifères
2. Les aires protégées des zones humides et marines
3. Les aires protégées de forêt
4. L'utilisation anthropique des biens naturels du patrimoine mondial
5. Les biens du patrimoine mondial importants pour la biodiversité
6. Les aires protégées de montagne
7. Les aires protégées de forêt boréale
8. Les sites, reliefs et processus géologiques (sera terminée en 2004)

On trouvera d'autres informations sur ces études thématiques mondiales ainsi que d'autres sources d'information dans les annexes 2 et 3. D'après les conclusions des études thématiques de l'UICN, il est également possible de réaliser une analyse complémentaire de la couverture par type d'habitat comme on le voit au tableau 3.

Tableau 3 : Nombre de biens du patrimoine mondial naturels et mixtes dans différents habitats, selon les études thématiques de l'UICN

Thème de l'UICN (Nb d'études thématiques)	Nombre de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial
Zones humides terrestres (1)	60
Milieu marin (1)	26
Zones côtières (2)	25
Montagnes (6)	56
Forêts tropicales (3)	50
Sites géologiques (2)	46
Prairies et savanes	21
Forêts tempérées (3)	20
Déserts (non polaires)	12
Forêts subtropicales (3)	12
Forêts boréales (7)	10
Toundra polaire/subpolaire (7)	7

Notes sur le tableau 3

- ✓ Beaucoup de sites contiennent plusieurs éléments thématiques de sorte que le nombre total dépasse le nombre total de biens du patrimoine mondial.
- ✓ Pour les études thématiques qui ne sont pas encore terminées (par exemple les prairies, les déserts), les chiffres sont des estimations.
- ✓ Il serait souhaitable de réaliser des évaluations plus approfondies des thèmes marins et côtiers à l'occasion de révisions futures de ce document de travail afin de mettre mieux en évidence des types d'habitats marins tels que les récifs coralliens (il y a déjà 20 sites qui contiennent des récifs coralliens) et les herbiers marins. En ce qui concerne les sites marins, une réunion technique de suivi de l'Atelier mondial du patrimoine mondial sur la diversité biologique marine aura lieu au Centre du patrimoine mondial au début de septembre 2004.

Analyse de la couverture d'après les études thématiques de l'UICN

Une analyse des études thématiques de l'UICN et du tableau 3 indique que l'on peut trouver, dans les biens naturels et mixtes actuels, des exemples de presque tous les principaux habitats naturels ou de toutes les principales caractéristiques naturelles du monde. Les zones humides, les montagnes et les forêts tropicales sont les types d'habitats dominants dans les biens actuels du patrimoine mondial. Elles sont suivies par les milieux côtiers et marins tandis que les sites de la toundra polaire et subpolaire sont les habitats les moins communs. Les forêts boréales semblent les moins nombreuses mais cet aspect est compensé par leurs dimensions substantielles.

Les études thématiques mondiales de l'UICN présentent des limites dans leur couverture et les études additionnelles suivantes sont proposées par l'UICN : déserts et prairies; régions polaires; et lacs/zones humides d'eau douce. Une évaluation régionale de l'Asie centrale est en cours.

3.3 Analyse des biens du patrimoine mondial au moyen d'autres systèmes de classification mondiaux

Comme mentionné plus haut, le système d'Udvardy présente un certain nombre d'insuffisances du point de vue de son application pratique à l'analyse des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial. En outre, les études thématiques de l'UICN ont évolué de telle sorte qu'elles ne sont pas totalement compatibles avec la classification d'Udvardy. Quoi qu'il en soit, le système d'Udvardy reste une source d'évaluation très importante au niveau mondial pour les habitats terrestres et continuera d'être utilisé, par l'UICN, pour les évaluations des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial.

Pour établir les cadres et la priorité en matière de conservation mondiale, d'autres systèmes ont été élaborés et sont décrits ci-après. Il s'agit de : l'Analyse mondiale des habitats UICN/CSE; les Écorégions « Global 200 » du WWF; les centres ou « points chauds » de biodiversité de Conservation International; les zones d'oiseaux endémiques de BirdLife International et les centres de diversité des plantes de l'UICN et du WWF. Plusieurs d'entre eux comprennent des systèmes de classification des zones marines, une lacune importante dans le système d'Udvardy. La plupart des données de ces systèmes ont trait à des processus et systèmes naturels (critère naturel (ii)) et à la biodiversité (critère naturel (iv)).

3.3.1 L'Analyse mondiale des habitats CSE/UICN

Ce système divise les habitats terrestres et marins du monde en une série hiérarchique de 13 catégories d'habitats de premier niveau, 82 catégories de deuxième niveau et 154 catégories de troisième niveau. Pour la présente analyse, les catégories d'habitats de premier niveau (à l'exception de trois catégories d'habitats artificiels) sont les plus pertinentes car les séries suivantes contiennent quelques types d'habitats très spécialisés, probablement trop précis pour une évaluation dans le contexte de la Convention du patrimoine mondial.

Il y a des biens du patrimoine mondial dans tous les 10 types d'habitats de premier niveau du système CSE/UICN. Le tableau 4 présente les biens naturels et mixtes du patrimoine mondial qui contiennent des habitats de premier niveau :

Tableau 4: Répartition des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial dans les types d'habitats de premier niveau CSE/UICN

Types d'habitats de premier niveau CSE/UICN	Nb de biens du patrimoine mondial naturels et mixtes dans lesquels ces types d'habitats sont présents
Forêts	160
Zones humides (intérieures)	144
Étendues rocheuses nues	111
Zones arbustives	111
Prairies	109
Habitats côtiers/intertidaux	55
Déserts	48
Mer	40
Savanes	38
Grottes/habitats souterrains	29

Il y a des habitats CSE/UICN dans toutes les régions biogéographiques mais la densité des biens du patrimoine mondial est inférieure dans les domaines néarctique, paléarctique et océanien.

Trois des habitats de premier niveau couvrent une superficie beaucoup plus grande que les autres et constituent 72% de la superficie totale du réseau naturel du patrimoine mondial :

- Forêts	474 000 km ²
- Mer	466 000 km ²
- Déserts	310 000 km ²

On pourrait en conclure que les zones marines et les déserts sont «bien représentés» mais les chiffres correspondants à ces habitats sont «faussés» par deux immenses biens marins (récif de la Grande-Barrière et îles Galápagos) et deux très grands biens désertiques (Air-Ténéré et Tassili N'Ajjer).

Le système CSE/UICN identifie aussi des habitats de deuxième niveau. Une analyse plus approfondie de la Liste du patrimoine mondial révèle qu'il y a 1720 de ces habitats de deuxième niveau dans des biens du patrimoine mondial naturels et mixtes existants.

Les conclusions que l'on peut tirer des données CSE/UICN sont les suivantes :

- ✓ Des exemples de tous les habitats naturels CSE/UICN de premier niveau se trouvent dans la plupart des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial existants. Naturellement, on ne trouvera pas d'exemples de subdivisions plus fines de ces habitats de manière aussi complète, mais tous les types principaux sont déjà sur la Liste du patrimoine mondial. Cette conclusion corrobore l'analyse du système d'Udvardy et celle des Études thématiques mondiales de l'UICN : pratiquement tous les types d'habitats principaux du monde se trouvent dans des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial existants.
- ✓ En regardant de plus près les données CSE/UICN, cependant, on constate que dans plusieurs régions (néarctique, paléarctique et Océanie), les biens du patrimoine mondial contiennent une couverture d'habitats inférieure à la moyenne; plusieurs types d'habitats (savane, mer et désert) sont aussi relativement mal couverts.
- ✓ Les types d'habitats qui émergent d'une analyse de ces ensembles de données et qui pourraient mériter d'être inscrits au patrimoine mondial comprennent :

- ~ le Karoo succulent ;
- ~ les prairies inondées telles que les marais de l'Okavango et du Sudd ;
- ~ les coraux de la mer Rouge ;
- ~ le désert du Namib ;
- ~ les forêts humides de Madagascar ;
- ~ les Ghats occidentaux ;
- ~ la toundra de haute latitude et subpolaire ;
- ~ les déserts d'Asie centrale ;
- ~ les forêts de montagne de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie ; et
- ~ les habitats subantarctiques du sud du Chili, du sud de l'Argentine et de la Géorgie du Sud.

3.3.2 Les Écorégions «Global 200» du WWF

Le Système mondial des Écorégions du Fonds mondial pour la nature (WWF) est fondé sur une association de domaines biogéographiques et de provinces floristiques/zoogéographiques. Le WWF définit 867 écorégions sur la planète. Il définit en outre 238 régions dites «Global 200» qui sont considérées comme exceptionnelles au niveau biologique et prioritaires en matière de conservation : 142 sont des régions terrestres, 53 des régions d'eau douce et 43 des régions marines. Le tableau suivant établit le lien entre le Programme du WWF et les biens naturels et mixtes actuels du patrimoine mondial :

Tableau 5 : Nombre de biens du patrimoine mondial naturels et mixtes par écorégion du WWF

Type d'écorégion du WWF	Total mondial	Nb avec biens du patrimoine mondial	% d'écorégion
Terrestre	142	92	65
Eau douce	53	30	57
Milieu marin	43	25	58
Total	238	147	62

Il ressort clairement de l'analyse du Système mondial des Écorégions du WWF que la plupart des types d'écorégions prioritaires englobent des biens du patrimoine mondial et que cette proportion est légèrement plus élevée dans les écorégions terrestres.

Cela ne signifie pas nécessairement que les 238 écorégions du WWF les plus exceptionnelles sur le plan biologique contiennent ou pourraient contenir une région satisfaisant aux critères du patrimoine mondial ou même aux conditions d'intégrité. Néanmoins, le système du WWF est utile pour évaluer l'étendue générale des régions restantes qui pourraient mériter de figurer dans des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial, ainsi que pour fournir une base à l'analyse comparative. Plusieurs écorégions terrestres et marines n'englobent pas, actuellement, de biens du patrimoine mondial et, aux yeux de l'UICN, mériteraient de devenir des biens naturels ou mixtes du patrimoine mondial :

- ~ Andaman (sites dans l'écorégion marine);
- ~ toundra arctique;
- ~ courant de Benguela (milieu marin);
- ~ déserts d'Asie centrale;
- ~ Fidji (sites dans l'écorégion marine);
- ~ Golfe de Californie (milieu marin);
- ~ désert du Karoo;
- ~ forêts humides de Madagascar;
- ~ Maldives/atolls des Chagos (milieu marin);
- ~ forêts humides et sèches de Nouvelle-Calédonie;
- ~ Palaos (sites dans l'écorégion marine);
- ~ mer Rouge (sites dans l'écorégion marine);
- ~ désert de Socotra;
- ~ savanes et prairies inondées du Sudd-Sahel ;

- ~ Tahiti (sites dans l'écorégion marine);
- ~ deltas de la Volga et de la Lena; et
- ~ Ghats occidentaux et écosystèmes associés (zones humides et forêts).

3.3.3 Les centres ou « points chauds » de biodiversité de Conservation International

Conservation International (CI) est le pionnier du concept de « points chauds » ou centres de biodiversité qui reconnaît que certaines régions de la Terre abritent des concentrations exceptionnelles d'espèces endémiques qui, bien souvent, subissent une érosion rapide de leur habitat. CI note que 44% de toutes les espèces de plantes vasculaires et 38% de toutes les espèces animales vivent sur moins de 2% de la superficie émergée du globe. CI demande en outre instamment que l'on prenne des mesures de conservation concertées et actives en faveur de ces « points chauds » afin de prévenir d'éventuelles extinctions à grande échelle. Des biens du patrimoine mondial ont été inscrits dans 21 des 25 « points chauds » et un autre (la région florale du Cap, en Afrique du Sud) sera examiné par le Comité du patrimoine mondial en 2004. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que les meilleurs sites ou tous les biens possibles du patrimoine mondial se trouvant dans ces 22 centres de biodiversité ont été inscrits.

Les trois centres de biodiversité qui ne contiennent pas de bien du patrimoine mondial sont :

- la Nouvelle-Calédonie,
- le Chili central, et
- le Karoo succulent.

Il ne s'ensuit pas non plus nécessairement que tous les centres de biodiversité contiennent un site de valeur universelle exceptionnelle qui remplirait aussi les conditions d'intégrité mais une proposition pour le patrimoine mondial provenant de ces trois régions pourrait être un candidat convaincant du point de vue de la biodiversité tout comme des sites supplémentaires ou agrandis dans d'autres « points chauds ».

3.3.4 Les zones d'oiseaux endémiques de BirdLife International

BirdLife International a identifié 218 zones d'oiseaux endémiques (ZOE) dans le monde entier pour contribuer à l'identification de zones prioritaires pour la conservation des oiseaux. BirdLife International accorde une priorité « critique », « urgente » ou « élevée » à toutes ces ZOE en matière de conservation. Souvent, la diversité de l'avifaune est une des justifications d'une proposition au patrimoine mondial, notamment en relation avec le critère naturel (iv) car c'est un indicateur important du taux de biodiversité en général. Il n'y a actuellement pas de bien du patrimoine mondial qui soit inscrit uniquement sur la base de l'avifaune et il est peu probable que les ZOE soient utilisées comme seul moyen de déterminer l'inscription au patrimoine mondial. Toutefois, de nombreux biens du patrimoine mondial protègent des habitats critiques pour les oiseaux. L'UICN note que 74 ZOE (34% du total mondial) se trouvent dans 83 biens naturels et mixtes du patrimoine mondial, ce qui souligne l'importance de ce critère. La base de données de BirdLife International est donc une importante source d'information supplémentaire pour l'identification d'éventuels biens naturels et mixtes du patrimoine mondial.

3.3.5 Les centres de diversité des plantes UICN/WWF

L'UICN et le WWF ont identifié près de 250 sites importants pour la conservation des plantes supérieures. Ces centres de diversité des plantes présentent soit une haute diversité végétale, soit un grand nombre de plantes endémiques, soit les deux. Actuellement, 87 biens du patrimoine mondial sont situés dans 57 centres de diversité des plantes. Certes, il ne faut pas en déduire que tous les centres de diversité des plantes doivent être représentés dans un bien naturel ou mixte du patrimoine mondial, mais la connaissance de régions qui sont d'importance mondiale pour les plantes sert souvent de base à une proposition et, éventuellement, une inscription. La base de données sur les centres de diversité des plantes est aussi extrêmement utile pour évaluer et comparer les priorités de conservation.

3.4 Sites géologiques

Le patrimoine géologique est un sous-ensemble du patrimoine naturel mondial qui répond au critère naturel (i), « exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ».⁴

L'étude thématique de l'UICN sur les «Reliefs, caractéristiques et processus géologiques» est en train d'être affinée et sera publiée fin 2004 mais quelques-unes de ses conclusions préliminaires sont décrites ci-après :

- ✓ La géodiversité mondiale, à de très nombreuses échelles, constitue un élément majeur du système actuel des biens du patrimoine mondial : 125 biens du patrimoine mondial se trouvant dans 60 pays ont des caractéristiques d'importance géologique (c'est-à-dire les deux tiers de tous les biens du patrimoine mondial naturel) bien qu'ils ne soient pas tous inscrits au titre du critère naturel (i). Par exemple, les sites karstiques et les volcans sont largement répandus et les sites fossilifères couvrent actuellement presque toutes les périodes géologiques. Toutefois, l'étude thématique géologique de l'UICN mentionnée ci-dessus fournira de nouvelles orientations précises sur la question.
- ✓ 21 de ces biens, dans 11 pays, contiennent d'importants gisements fossilifères ou des valeurs qui retracent l'évolution de la vie sur terre et pour 11 de ces biens dans 8 pays, ces caractéristiques ont une valeur universelle exceptionnelle.
- ✓ Au total, 50 biens naturels et mixtes dans 30 pays ont été inscrits au titre du critère naturel (i); 10 d'entre eux ne sont inscrits qu'au titre de ce critère.
- ✓ En outre, 47 sites ont été inscrits au titre du critère (ii) avant 1994⁴. Selon une estimation provisoire, 35 de ces sites contiennent des caractéristiques géologiques d'importance universelle exceptionnelle (les autres contiennent d'autres valeurs.) Le nombre total de sites actuellement reconnus d'importance universelle exceptionnelle pour leurs caractéristiques géologiques serait donc de l'ordre de 85.
- ✓ 43 biens naturels et mixtes du patrimoine mondial (ainsi que plusieurs biens culturels du patrimoine mondial) ont un élément karstique, 13 ont été inscrits essentiellement pour leurs caractéristiques karstiques.
- ✓ Les sites fossilifères du patrimoine mondial illustrent bien aujourd'hui l'histoire de la vie durant 11 des 15 périodes de temps géologiques reconnues depuis les débuts de la vie sur Terre à l'ère cambrienne, il y a environ 600 millions d'années. Les périodes qui ne sont pas actuellement représentées sont le Silurien, le Paléocène, l'Oligocène et le Pliocène. Il n'y a pas non plus actuellement sur la Liste du patrimoine mondial de sites fossilifères présentant les débuts de l'évolution de la vie avant le Cambrien.

À ce stade de l'étude thématique, il apparaît que beaucoup de biens du patrimoine mondial illustrent l'histoire, les caractéristiques et les processus géologiques de la Terre.

L'étude thématique confirme les difficultés particulières que posent les propositions de biens géologiques en raison de l'absence de système mondial de reconnaissance des sites qui ont une importance internationale au niveau géologique, sans avoir toutefois de valeur universelle exceptionnelle et qui ne sont donc pas acceptables en tant que biens du patrimoine mondial. La nouvelle initiative soutenue par l'UNESCO, qui vise à créer un réseau Geopark⁵, est de plus en plus utilisée pour reconnaître des sites et caractéristiques géologiques d'importance mondiale. Elle apparaît désormais comme un complément important de la Convention du patrimoine mondial et un

4 Avant février 1994, lorsque les critères ont été modifiés pour la dernière fois, les sites qui représentaient des processus en cours étaient inscrits au titre du critère naturel (ii).

5 Cette initiative a été proposée au titre du Programme international de corrélation géologique (PICG) qui est une entreprise conjointe de l'UNESCO et de l'UISG (Union internationale des sciences géologiques) et soutenue par l'UGI (Union géographique internationale).

moyen utile de reconnaître les quelques milliers de sites qui englobent la géodiversité de la Terre. Certes, le réseau Geopark ne relève pas d'une convention intergouvernementale mais le Comité du patrimoine mondial pourrait envisager d'encourager les États parties à développer cette initiative. Celle-ci pourrait devenir un moyen important de reconnaître le grand nombre de sites qui contiennent la géodiversité de la Terre mais qui ne peuvent prétendre au statut de bien du patrimoine mondial.

4. CONCLUSIONS

On peut tirer un certain nombre de conclusions des analyses qui précèdent :

1. Les biens naturels et mixtes qui se trouvent sur la Liste du patrimoine mondial couvrent presque toutes les régions biogéographiques, biomes et habitats du monde avec une répartition relativement équilibrée.
2. Les biomes les plus communs dans des biens du patrimoine mondial sont les montagnes, les forêts tropicales humides, les forêts tropicales sèches et les systèmes insulaires mixtes.
3. Il y a d'importantes lacunes sur la Liste du patrimoine mondial dans les biomes suivants : prairies/savanes tropicales; systèmes lacustres; systèmes de toundra et polaires; prairies tempérées; et déserts à hiver froid. Il est donc possible d'inscrire de nouveaux biens naturels et mixtes du patrimoine mondial dans ces biomes.
4. Il y a aussi des types d'habitats terrestres et marins à l'intérieur de ces biomes qui pourraient mériter d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ils comprennent des sites qui ont été définis comme prioritaires par Conservation International, la CSE/UICN, le WWF et BirdLife International. Les propositions concernant les régions qui figurent ci-après devraient recevoir la priorité⁶ :

Prairies

- ~ Savanes et prairies inondées du Sudd-Sahel
- ~ Prairies subantarctiques, y compris la Géorgie du Sud
- ~ Toundra arctique et subpolaire

Zones humides

- ~ Prairies inondées telles que les marécages de l'Okavango et du Sudd
- ~ Deltas de la Volga et de la Lena
- ~ Cours d'eau des Ghats occidentaux

Déserts

- ~ Karoo succulent
- ~ Désert du Namib
- ~ Déserts d'Asie centrale
- ~ Désert de Socotra

Forêts

- ~ Forêts humides de Madagascar
- ~ Forêts du sud du Chili et du sud de l'Argentine
- ~ Forêts sèches et humides de Nouvelle-Calédonie
- ~ Forêts des Ghats occidentaux

⁶ À noter que les sites géologiques ne sont pas inclus ici : voir paragraphe 3.4.

Milieu marin

- ~ Coraux de la mer Rouge
- ~ Mer d'Andaman (sites dans l'écorégion marine)
- ~ Courant de Benguela (milieu marin)
- ~ Sites marins des écorégions suivantes du WWF : Fidji, Palaos et Tahiti
- ~ Golfe de Californie
- ~ Maldives/atolls des Chagos

En traduisant la liste qui précède en un programme de propositions et d'inscriptions de nouveaux biens du patrimoine mondial, l'UICN souhaite souligner ce qui suit :

- Cette liste est indicative et non exclusive – il peut y avoir des sites, dans d'autres régions, qui méritent aussi d'être inscrits mais l'accent devrait être mis sur ces habitats prioritaires.
- La liste est générale plutôt que prescriptive. Tout site identifié dans ces habitats doit non seulement remplir les critères mais aussi satisfaire aux conditions d'intégrité définies par les Orientations du patrimoine mondial avant de pouvoir être inscrit. Dans ce contexte, il est essentiel que les sites proposés soient officiellement protégés dans le cadre de la législation nationale/subnationale ou par des principes clairs et pleinement reconnus du droit coutumier.
- Comme mentionné dès le début, le fait que tous les sites naturels et mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial soient de valeur universelle exceptionnelle est un principe fondamental. Il s'ensuit qu'il doit y avoir un nombre fini de sites existants et potentiels à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial. D'autres travaux analytiques seront nécessaires pour le déterminer avec certitude mais l'UICN considère que l'inscription de 300 biens naturels et mixtes suffirait à compléter la Liste du patrimoine mondial. Cela pourrait probablement être fait en 10 ans. Toutefois, il pourrait être nécessaire de procéder à d'autres ajouts à la Liste, à la lumière de nouvelles informations et de l'évolution des connaissances scientifiques.
- Il y a de plus en plus de propositions de sites sériels et transfrontières. Ces initiatives sont positives mais l'UICN estime qu'il faut élaborer des orientations et des directives plus claires pour garantir une bonne préparation des propositions de sites sériels et une bonne gestion de ces sites après l'inscription.
- Il est également utile d'examiner les biens du patrimoine mondial par rapport à d'autres types d'aires protégées, dans le contexte de l'application des critères de valeur universelle exceptionnelle et de « représentativité ». Cette relation est exprimée sous forme de diagramme dans l'annexe 1. Le diagramme illustre la relation entre les biens du patrimoine mondial et les autres types et systèmes d'aires protégées du point de vue de l'échelle relative (nombre global) et de l'application du critère de valeur universelle exceptionnelle en ce qu'il détermine le déplacement des aires protégées « par-delà la ligne VUE » jusqu'à la Liste du patrimoine mondial. En deçà de la ligne VUE, le diagramme souligne l'importance de toutes les aires protégées pour la conservation des écosystèmes, des paysages et des espèces, en fonction de l'application du principe de représentativité réelle.

5. RECOMMANDATIONS

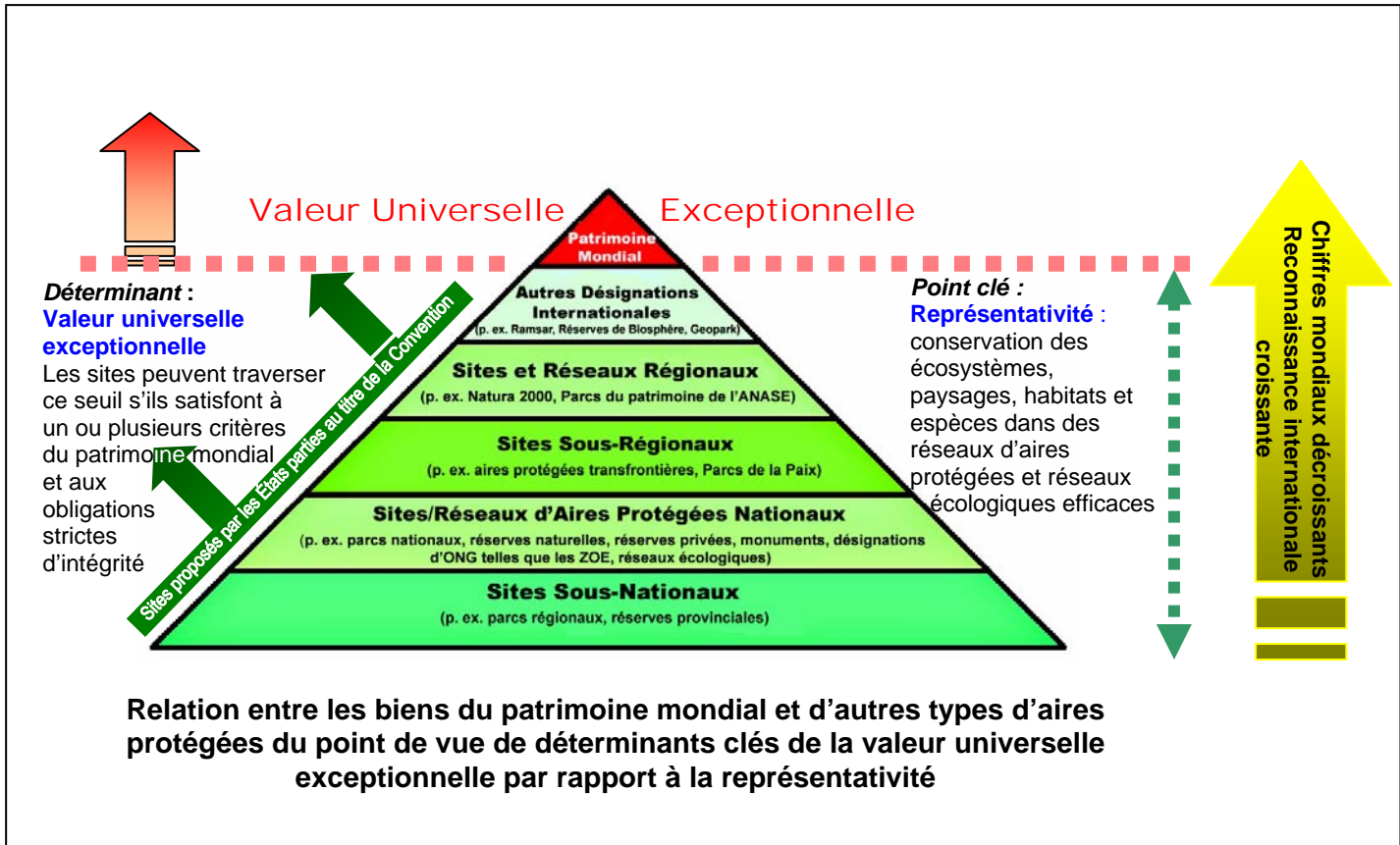
Suite à l'analyse qui précède, l'UICN fait les recommandations suivantes :

1. En ce qui concerne les **propositions**, la liste des zones prioritaires présentée ci-dessus fournit des indications initiales sur les habitats importants qui devraient être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.
2. Les **listes indicatives** devraient être améliorées pour devenir un outil efficace permettant d'identifier des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial aux niveaux national et régional/sous-régional. En conséquence : a) il convient d'organiser un atelier technique pour déterminer comment procéder, en s'appuyant sur le petit nombre de modèles qui existent déjà

et b) cet atelier devrait être suivi par des réunions régionales et sous-régionales d'harmonisation des listes, si possible associées au cycle d'établissement périodique des rapports.

3. Le **système d'Udvardy** devrait rester le point de départ de l'analyse comparative mondiale et du classement général des biens du patrimoine mondial. Les évaluations basées sur ce système devraient être complétées par le recours à d'autres systèmes de classification, en particulier ceux qui tiennent compte des lacunes dans l'analyse d'Udvardy. Les écorégions marines du WWF pourraient être particulièrement utiles à cet égard.
4. Les **études thématiques mondiales** devraient être renforcées et affinées car elles sont vitales si l'on veut obtenir une base scientifique acceptable au plan international pour la proposition et l'évaluation d'éventuels biens du patrimoine mondial. En conséquence : a) les études suivantes devraient être terminées dans la période 2004 à 2008 : déserts et prairies, régions polaires, Asie centrale (actuellement en cours) et lacs/zones humides/cours d'eau douce; b) les études thématiques déjà réalisées devraient être périodiquement mises à jour en tenant compte des recommandations issues du processus d'établissement périodique des rapports.
5. Il serait bon d'appuyer la proposition WCMC-PNUE de préparation d'un «**Atlas du patrimoine mondial**» qui présenterait sous forme graphique et cartographique la répartition actuelle des biens du patrimoine mondial selon les divers ensembles de données discutés dans le présent document. Cela serait très utile aux États parties qui préparent des propositions.
6. Il serait bon que les **propositions sérielles et transfrontières** soient plus largement utilisées mais il faut des orientations techniques et politiques supplémentaires sur les moyens de profiter des possibilités qu'elles offrent. Cela pourrait être fait dans le cadre d'une série d'ateliers mondiaux et régionaux/sous-régionaux. Ces ateliers assureraient la promotion de processus régionaux/sous-régionaux d'identification des sites méritant d'être pris en considération dans le cadre de propositions sérielles et transfrontières. La priorité devrait être accordée à l'application des conditions d'intégrité par-delà les frontières nationales et infranationales.
7. Il convient aussi d'utiliser de manière pleine et entière les **autres instruments et accords internationaux** pour compléter les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il s'agit notamment des réserves de biosphère du MAB (inscrites au titre du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère) et des sites Ramsar (inscrites au titre de la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau). Il existe aussi différentes inscriptions de niveau régional pour des sites d'importance régionale telles que le système des sites Natura 2000 de l'Union européenne et les Conventions alpine et des Carpates. En ce qui concerne les sites géologiques, le rôle de l'Initiative Geopark a été mentionné (paragraphe 3.4). En outre, il y a des cas particuliers tels que la haute mer et l'Antarctique, auxquels la Convention du patrimoine mondial ne s'applique pas. Dans le dernier cas, le Traité de l'Antarctique offre un instrument international utile pour encourager la collaboration et la conservation.
8. L'attention du Comité du patrimoine mondial et celle des États parties devraient progressivement passer des propositions à la **gestion améliorée des biens naturels et mixtes actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial**. Ces biens devraient présenter des modèles exemplaires de gestion, démontrant comment ils peuvent réellement contribuer à la conservation de la diversité biologique et au développement durable. Il est essentiel que tous les biens du patrimoine mondial bénéficient de ressources financières et d'une gestion adéquates; bien souvent, la gestion doit être renforcée. À mesure que la Liste du patrimoine mondial s'approche de sa conclusion, une attention croissante devrait être placée sur les questions relatives à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et aux politiques et programmes conçus pour maintenir leur intégrité.

ANNEXE 1 : Représentation schématique de la relation entre les biens du patrimoine mondial et d'autres types d'aires protégées (Chape 2004)



ANNEXE 2

Sources d'information utilisées par l'UICN pour analyser la Liste du patrimoine mondial et les listes indicatives

Études thématiques et techniques de l'UICN :

- The World's Greatest Natural Areas: an indicative inventory of natural sites of World Heritage Quality (1982).
- Earth's geological history: a contextual framework for assessment of World Heritage fossil site nominations (1994).
- Global Overview of Wetland and Marine Protected Areas on the WH list (1997).
- A Global Overview of Forest Protected Areas on the WH List (1997).
- A Global Overview of Human Use of WH Natural Sites (1997).
- A Global Overview of Protected Areas on the WH List of Particular Importance for Biodiversity (2000).
- Which oceanic islands merit World Heritage status? (1991).
- Report of the working group on application of the World Heritage Convention to islands of the Southern Ocean (1992).
- Future directions for natural WH sites in East and Southeast Asia. Filling the Biome Gaps: a thematic approach to achieving Biodiversity conservation through WH, Les Molloy (2000).
- Potential natural WH sites in Europe, Lars-Erik Esping (1998).
- A Global Representative System of Marine Protected Areas. 1995. World Bank/IUCN. 4 vols.

Exemples de rapports de réunions régionales et initiatives du patrimoine mondial de l'UNESCO pour identifier d'éventuels biens naturels du patrimoine mondial :

- Groupe d'étude pour sélectionner un inventaire mondial des sites fossilifères (1991)
- Patrimoine mondial nordique – propositions pour de nouvelles régions à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (1996)
- Identification de biens potentiels du patrimoine mondial dans les pays arabes (1999)
- Forêts tropicales (rapport de la réunion de Berastagi, 1998)
- Identification de biens du patrimoine mondial dans le Pacifique (1999)
- Atelier régional sur les propositions de biens du patrimoine mondial, Mozambique (2000)
- Séminaire sur le patrimoine naturel dans les Caraïbes, Suriname (2000)
- Réunion en Asie centrale (2000)
- Sites karstiques en Asie de l'Est et du Sud-Est (2001)
- Réunions de l'Arc alpin (2000-2001)
- Sites tropicaux marins et côtiers (atelier du Viet Nam, 2002)
- Aires protégées des forêts boréales (Russie, oct. 2003).

ANNEXE 3

Processus d'analyse schématique de la stratégie mondiale pour le patrimoine mondial

Évaluations mondiales

Utilisation des biens du PM par l'homme- un synopsis- 1997

Étude préliminaire des biens nat. du PM 2002

Base de données mondiale classif. biogéographique - 2003

Étude des listes indicatives disponibles - 2003

Autres ("hot spots", Global 200, ZOE, etc.)

Évaluations thématiques et régionales

Îles océaniques (Synge/UICN 1991)

Îles des mers australes (Dingwall/SCAR/UICN 1991)

Hist. géol. de la Terre et prop. de sites de fossiles pour la Liste PM (Wells 1994)

Bureau nordique PM : Nilles propositions 1997

AP zones humides & marines (UICN 1997)

AP Forêts (UICN 1997)

Biens potentiels PM en Europe (Esping 1998)

Biens potentiels PM dans les pays arabes (Ayaad/WHC 1999)

Identification de biens potentiels du PM dans les Alpes (WHC 1999)

Forêts tropicales (Berastagi) (CIFOR/WHC/UICN 1999)

Biodiversité & AP (PNUE-WCMC 2000)

Karst Asie-Pacif. (UICN/WHC 2001)

Montagnes (UICN 2002)

Écosyst.tropicaux marins, côtiers & de petites îles (UICN/PNUE-WCMC 2002)

Biodiversité marine tropicale du PM (FNU, NOAA, UICN, UNESCO 2003)

Forêts boréales (UICN Canada 2004)

Caractérist. & relief géologiques (2004)

Patrimoine naturel Asie centrale (UICN 2004)

Zones arides: Prairies & Déserts

Eau douce: Lacs & cours d'eau

Régions polaires: Arctique

Analyse UICN de la Liste du patrimoine mondial naturel et recommandations proposées

Analyse comparative et évaluation

J. Thorsell et S. Chape
Avril 2004

Statut:



Terminé



En cours



Proposé

ANNEXE 1 : Représentation schématique de la relation entre les biens du patrimoine mondial et d'autres types d'aires protégées (Chape 2004)

